

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) présente le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable Donald Methuen Fleming, ministre des Finances, l'honorable Léon Balcer, ministre des Transport, l'honorable George Clyde Nowlan, ministre du Revenu national, et l'honorable Ellen Louks Fairclough, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, à titre de commissaires, aux fins et en vertu du chapitre 143 des statuts révisés du Canada, 1952, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes.

LES COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Balcer, Churchill, Habel, Pallett et Peters, soit nommé pour dresser, préparer et remettre avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 65 du Règlement.

(La motion est adoptée.)

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au cours des quelques dernières sessions, M. Charles Edward Rea, député de la circonscription électorale de Spadina, a agi en qualité de président suppléant des comités plénières de la Chambre. De façon générale, tous ont été satisfaits de son travail; je propose donc qu'il soit nommé président suppléant des comités plénières de la Chambre pour la durée de la présente session.

(La motion est adoptée.)

LES SUBSIDES

INSTITUTION DU COMITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je sais que tous les députés voudront, par tous les moyens possibles, accélérer l'adoption des crédits supplémentaires qui doivent servir, dans une large mesure, à augmenter le nombre d'emplois au pays. Normalement, la motion que j'ai l'intention de proposer,—elle ne peut l'être qu'avec le consentement de la Chambre,—en vertu du Règlement ne saurait être présentée avant la fin du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'espère cependant

que la Chambre donnera le même consentement qu'en 1957, et autorisera la présentation d'une motion prévoyant que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité pour étudier les voies et moyens de prélever les crédits à accorder à Sa Majesté.

En 1957,—le 14 octobre,—j'avais abordé cette question et présenté une motion analogue. J'avais alors mentionné qu'en 1949, une semblable situation s'était présentée, et qu'à l'ouverture de la session du Parlement, le 5 septembre de cette année-là, le très honorable Louis St-Laurent, alors premier ministre, avait proposé que la Chambre se forme en comité à la séance suivante, afin d'étudier les subsides à accorder à Sa Majesté.

Je n'ai pas l'intention d'en dire davantage et je demande l'assentiment de la Chambre afin que nous puissions passer à l'étude des crédits supplémentaires le plus tôt possible.

M. l'Orateur: Le très honorable député a-t-il l'assentiment unanime de la Chambre?

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Nous, de ce côté-ci de la Chambre, serons très heureux de collaborer avec le très honorable premier ministre à cet égard et, bien entendu, de modifier la procédure de façon qu'il soit possible d'aborder immédiatement l'étude de mesures tendant à favoriser l'emploi.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Nous insistons depuis des mois auprès du gouvernement pour qu'il s'occupe du chômage. Le premier ministre a demandé l'assentiment unanime pour que cette très utile motion soit adoptée par la Chambre. Nous sommes disposés à donner cet assentiment et nous espérons que les crédits seront d'un montant proportionné à la difficulté qui se pose au pays à l'heure actuelle.

M. l'Orateur: J'en déduis que l'assentiment est unanime. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

INSTITUTION DU COMITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Il y a une seconde motion, et je crois que les deux ont été interverties. La première devait tendre à la création d'un comité des voies et moyens, plutôt que d'un comité des subsides. Je proposerais donc:

Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité en vue d'étudier l'opportunité d'accorder des subsides à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)